

15 juillet

Commission  
relative  
aux Chemins de fer d'Intérêt général.

LIBRAIRIE CLASSIQUE, ÉLÉMENTAIRE & PITTORESQUE

MAISON ETIENNE

Instr<sup>ts</sup> d'Arpentage  
et de  
Géométrie

L. NICOLAS

GENDRE ET SUCESSEUR

Fourn<sup>rs</sup> de Bureau  
et Fabrication  
de Registres

BRONZES D'ART, COFFRETS, CRISTAUX & OBJETS DE CHINE

Rue de la Paroisse, N° 46

VERSAILLES

Rapport de Claude Arbel Solotte

professeur

Président du Congrès  
Secrétaire du Congrès

9e M<sup>r</sup> de Vanier Rapporteur





1

Proposition de loi ayant pour objet la nomination  
d'une Commission de dix huit membres, chargés d'étudier  
et de proposer les voies et moyens nécessaires pour activer  
le Réseau des chemins de fer d'intérêt Général

Présentée par M<sup>r</sup> Claude Des Volges, La Motte et Arbel

art 1<sup>er</sup> Une Commission de dix huit membres sera chargée  
d'étudier et de proposer les voies et moyens nécessaires  
pour activer les chemins de fer d'intérêt Général.

art 2. La même Commission devra également rechercher les  
voies et moyens nécessaires pour obtenir l'unification des  
taux — tout en respectant les droits de Compagnies  
et particuliers —

La Commission nommée par le Sénat, du  
jeudi 18 juillet est composée de M<sup>rs</sup> Arago, Borel de  
Sizy, Claude, Corbon, Brauer, Houllard, De Serres, Pagezy  
et Fourquet —

Elle s'est réunie le samedi 19 juillet et  
s'est constituée en nommant pour Président  
M<sup>r</sup> E. Arago — et pour secrétaire M<sup>r</sup> Houllard.

M<sup>r</sup> Le Président a invité chacun des membres  
de la Commission à indiquer dans quel esprit M<sup>rs</sup>  
les membres du Sénat lui avaient donné leurs  
suffrages —

Sans entrer dans la discussion qui s'est élevée  
il est bien d'indiquer que la majorité est favorable  
à la formation d'une Commission de dix huit membres  
après le rapport présenté par chacun des  
membres présents, la Commission s'est réunie au  
Mardi 18 juillet à 11 heures pour définir  
la mission de la Commission à remplir —

fait à Versailles le 18 juillet 1876  
Le Président Le Secrétaire  
E. Arago H. Houllard



Commission nommée pour l'examen de la proposition  
de MM<sup>rs</sup> Saloth, Arbel et Claude Des Volges, relative  
à l'étude des voies et moyens nécessaires pour achever le  
Réseau des Chemins, des Fer et Trains Général

Séance du 18 juillet 1876.

Présidence de M<sup>r</sup> E. Arago.

Étaient présents Messieurs Corbon, Torriquet, Claude  
Des Volges, de Sariem, Sagezy, membre de la Commission  
Arago Président et Houllard Secrétaire.  
M<sup>r</sup> Boyerian et Brames étaient fait excuse.

M<sup>r</sup> De Sariem demande la parole, et exprime le désir  
que la Mission de la Commission de 18 membres qui  
l'a proposé de nommer soit exactement définie.

M<sup>r</sup> Claude Des Volges, afin de répondre à l'objection  
qui a été faite contre certains termes de la proposition  
et de proposer à remplacer les mots unification des tarifs  
par ceux de simplification des tarifs. Tout le monde est  
d'accord sur la nécessité de rendre aussi facile que possible  
au public la connaissance de ces tarifs.

M<sup>r</sup> Corbon ne voudrait pas que la Commission  
qui a été nommée absorbat l'épave de toutes les  
questions de chemins, des fer, et il est entendu quedes  
Commissions spéciales pourront toujours être chargées  
de questions intéressant le Réseau.

M<sup>r</sup> Arago Président pense que la Commission  
à nommer devra s'occuper non seulement de  
la simplification des tarifs, et des voies et moyens  
nécessaires à l'exécution du Réseau, mais devra aussi  
examiner l'importante question de la législation générale  
des chemins, des fer et Trains Général.

M<sup>r</sup> Torriquet pense qu'il y a contradiction ou  
au moins, extension extrême du cadre des travaux  
de la Commission, si à l'épave des voies et moyens, elle  
entend joindre un étude sur la législation des chemins,  
des fer.

M<sup>r</sup> Lorrinet est favorable à la simplification  
des tarifs et hostile à leur unification. L'honorable  
membre se propose à l'effet de nommer une Commission  
unique, et se réunirait volontiers à la suite de nommer  
des Commissions distinctes.

M<sup>r</sup> Gagey présente l'intéressante considération  
sur l'absorption de certains lignes d'intérêt secondaire  
dans le réseau de la France; il se montre favorable à la  
nomination d'une Commission unique, et à la simplification  
des tarifs de chemins de fer.

M<sup>r</sup> De Sariew pense qu'il faut s'occuper de  
la question générale concernant notre Réseau de chemins  
de fer, et mettre en évidence l'intérêt de l'Etat et celui  
des actionnaires à continuer et à achever l'œuvre  
qu'ils ont commencée, et déterminer aux actionnaires que  
l'Etat en demandant leur concours saura garantir leurs  
legitimes intérêts.

M<sup>r</sup> De Sariew pense également qu'il faut dresser  
au Etat constatant la simplification des tarifs, et dans  
une certaine mesure leur unification.

M<sup>r</sup> De Sariew se propose ainsi à l'égard de la Commission

- 1<sup>o</sup> Etude Complémentaire du Réseau
- 2<sup>o</sup> Voies et moyens pour achever le Réseau classé
- 3<sup>o</sup> questions concernant les tarifs.

M<sup>r</sup> de Sariew ne pense pas que la Commission doive  
être permanente.

M<sup>r</sup> Claude Des Volges se réserve pour  
donner plus tard les développements nécessaires  
à sa proposition. Quant à présent il appuie  
le mode d'action proposé par M<sup>r</sup> de Sariew.

M<sup>r</sup> Vergo s'attache à l'ordre d'idées  
émis par l'honorable M<sup>r</sup> de Sariew, mais il  
pense aussi que l'insuccès des dispositions  
législatives concernant les chemins de fer, est un  
sérieux obstacle à l'achèvement du Réseau,  
et croit que l'on devra remédier promptement à  
cet inconvénient. L'honorable membre est  
partisan de la simplification des tarifs, et demande  
que la durée du fonctionnement de la Commission qu'il  
croit devoir être nommée soit au moins de  
cinq ans jusqu'au dépôt de son Rapport général.

M<sup>r</sup> Houllard est partisan de la simplification, et non de l'unification des tarifs, il fait observer que la durée des travaux de la Commission, doit être au moins annuelle. Si l'on veut leur donner à Augleant et à l'épave de suite nécessaire.

M<sup>r</sup> Claude se prononce comme le plus grand nombre de ses collègues pour la nomination d'une Commission parlementaire, étudiant un ensemble de Voies et Moyens d'exécution du Réseau à faire, et les améliorations à réaliser dans l'exploitation du Réseau existant. Dans la suite la Commission nouvelle devrait avoir une certaine durée.

M<sup>r</sup> Sorriguet exprime de nouveau ses craintes, à l'occasion du Vague que présente la proposition de M<sup>r</sup> Claude de Volger, et se refuse à revenir à sa pensée première de Commission Spéciale. Il ne veut pas d'une Commission Générale unique. Tous les membres présents, ayant exposé leur sentiment, M<sup>r</sup> le Président propose de renvoyer le Rapport de la Commission.

Sur l'acclamation M<sup>r</sup> de Serieux est nommé Rapporteur et invité à présenter son Rapport à la prochaine séance, et à substituer le mot simplification à celui d'unification. Cette modification est adoptée par l'assentiment de la proposition.

La séance est levée à trois heures.

Verbales le 19 juillet 1896

Le Président

Le Secrétaire

J. Houllard

Emm. Drago

121

Séance Du 31 juillet 1876.

Président M. Arago

Présens Messieurs. Bravais, Corbon, Claude, Ferriquet  
Bojerian, De Saurin, Sargézy. Arago Président  
et Houlland secrétaire

Le Procès Verbal de la précédente séance est  
lu par le secrétaire, et adopté -  
M. le Président donne la parole à M. De Saurin  
qui commence la lecture de son Rapport.

Après quelques observations de  
MM<sup>rs</sup> Corbon, Claude, Ferriquet et  
Sargézy, le Rapport est adopté.

Emm. Arago  
Président }  
Le secrétaire  
Houlland